

Haute école pédagogique du canton de Vaud
Filière Formations Postgrades

Formation continue certifiée
Certificate of Advanced Studies - CAS

Bibliothécaire en milieu scolaire

12 crédits ECTS – Volée 2023-2024

Plus d'informations sur candidat.hepl.ch/pg

hep/

A woman with long brown hair, wearing a grey blazer and a green scarf, is sitting at a grey table in a library. She is smiling and looking towards three young girls. The girls are also sitting at the table, looking at a laptop. The background shows bookshelves filled with books.

Table des matières

Préambule 4

| | |
|---|---|
| Introduction | 4 |
| Formations continues certifiées de la HEP Vaud | 5 |
| Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud | 5 |

Présentation générale de la formation 6

| | |
|--|----|
| Compétences travaillées | 6 |
| Public cible | 6 |
| Organisation de la formation | 7 |
| Programme détaillé de la formation | 8 |
| Calendrier et horaires de la formation | 13 |
| Principes de l'évaluation | 14 |
| Lieu de la formation | 14 |
| Direction | 14 |
| Équipe pédagogique | 15 |
| Évaluation des modules et du cursus | 15 |
| Frais d'inscription et taxes | 15 |

Service aux participant.e.s 16

| | |
|---|----|
| Conditions d'admission | 16 |
| Procédure d'inscription à la formation | 16 |
| Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs | 17 |
| Carte d'inscription | 17 |
| Conditions en cas de désistement | 17 |
| Délivrance des titres et du supplément au diplôme | 17 |
| Campus de la HEP Vaud | 18 |
| Base juridique | 18 |

Introduction

Nous vous souhaitons la bienvenue à la formation proposée par la HEP Vaud via sa filière des formations postgrades et les Unités d'enseignement et de recherche : [Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes \(AGIRS\)](#), [Didactique du français \(UER FR\)](#), [Enseignement, apprentissage et évaluation \(EN\)](#), et [Médias, usages numériques et didactique de l'informatique \(MI\)](#). Le présent document a pour but de vous fournir les indications pratiques propres à cette formation et de vous présenter de manière détaillée l'ensemble du parcours de formation.

Comme le soulignent les recommandations pour la bibliothèque scolaire de l'IFLA¹, le-la bibliothécaire scolaire est amené-e à avoir un rôle moteur dans l'établissement : « il- elle doit avoir des qualifications reconnues en bibliothéconomie scolaire et en pédagogie, qui lui permettent de posséder l'expertise professionnelle nécessaire à ses missions d'enseignement, de développement de l'apprentissage de la langue et de promotion de la lecture, de gestion d'équipe, de travail collaboratif avec les enseignant-e-s et d'implication au sein de la communauté éducative. » (IFLA, 2015)².

Rejoignant cette intention, la formation proposée a pour but d'augmenter la professionnalisation du métier de bibliothécaire en milieu scolaire et d'accompagner les professionnel-le-s dans l'évolution du contexte scolaire, notamment relative au Plan d'études romand (PER), dans la promotion de la littérature jeunesse, dans l'accompagnement de l'éducation au numérique et le développement de la littératie informationnelle.

Grâce à l'apport de connaissances et de recherches actuelles, les participant-e-s peuvent penser et explorer leur pratique selon une approche multidimensionnelle du métier de bibliothécaire en milieu scolaire. Les enseignements dispensés dans le CAS sont assurés par des professionnelles de différents domaines. Ils permettront de croiser les points de vue, les représentations, les savoirs, les pratiques et les résultats de recherches. La formation est envisagée comme un espace privilégié de partage de pratiques et de connaissances dépassant les frontières cantonales.

La formation est attestée par un diplôme de CAS Bibliothécaire en milieu scolaire. Sa finalité est de permettre aux participant-e-s :

- de situer et d'investir leur rôle en renforçant leurs compétences pédagogiques afin de favoriser les apprentissages de tous les élèves ;
- d'interroger leurs pratiques professionnelles ;
- d'acquérir des outils pour analyser, renforcer et modéliser leur travail (adaptation aux caractéristiques du public, à ses besoins, au contexte-classe, développement des conditions favorables aux apprentissages, etc.)
- d'acquérir des connaissances leur permettant de s'adapter aux évolutions du métier et du contexte éducatif (usage du numérique, éducation aux médias, etc.).

Dispensé depuis 2010 à la HEP Vaud, le CAS Bibliothécaire en milieu scolaire a été révisé en 2020. Considérablement enrichie par l'expérience des volées précédentes, cette révision intégrale a tenu compte de retours d'une consultation menée auprès de différents professionnel-le-s, chercheurs/chercheuses et partenaires de l'école vaudoise, avec qui la HEP Vaud travaille étroitement. Cette 8^{ème} édition du CAS propose un nouveau plan d'études qui s'aligne aux évolutions et nouveaux défis du métier de bibliothécaire en milieu scolaire.

Une partie du CAS Bibliothécaire en milieu scolaire est proposée aux agent-e-s en information documentaire (AID) à titre de formation continue certifiée (3 crédits ECTS)³. La présentation de la formation continue destinée aux agent-e-s en information documentaire (AID) qui oeuvrent dans les bibliothèques scolaires fait l'objet d'un document à part entière.

¹ Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques

² Schultz-Jones, B. & Oberg, D (2015). Recommandations de l'IFLA pour la bibliothèque scolaire. 2^{ème} édition revue. En ligne: <https://www.ifla.org/files/assets/school-libraries-resource-centers/publications/ifla-school-library-guidelines-fr.pdf>

³ European Credit Transfer and Accumulation System

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière des formations postgrades, l'Unité d'enseignement et de recherche « Enseignement, apprentissage et évaluation », « Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes » (AGIRS), Didactique du français (FR), « Enseignement, apprentissage et évaluation » (EN) et « Médias, usages numériques et didactique de l'informatique » (MI).

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations postgrades ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux participant·e·s l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes.

Pour ce faire, nos formations se fondent notamment sur les principes suivants :

- former des professionnel·le·s capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats ;
- former des professionnel·le·s capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques ;
- prendre en compte l'expérience des participant·e·s, l'environnement socioprofessionnel de chacun·e et les conditions d'exercice de leur pratique ;
- s'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives ;
- faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger ;
- favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participant·e·s et d'expert·e·s afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel ;
- offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation ;
- inclure dans la formation les résultats récents de la recherche.

Présentation générale de la formation

Compétences travaillées

A l'issue de la formation, les **bibliothécaires en milieu scolaire** seront capables de :

En termes de **connaissances et compréhension** :

- 1) Identifier et situer leur rôle de bibliothécaire en milieu scolaire ;
- 2) Référer leur pratique professionnelle à des connaissances actuelles issues de la recherche et des référentiels (LEO, PER) ;

Du point de vue de l'**application des connaissances et de la compréhension** :

- 3) Promouvoir, entretenir et cultiver le plaisir de lire à tous les degrés de la scolarité et sur différents supports (papiers, numériques, analogiques) ;
- 4) Créer et maintenir un climat favorable au bon déroulement des interventions pédagogiques, notamment par la gestion de classe ;
- 5) Promouvoir des activités de la bibliothèque, par des projets innovants et pertinents, intégrant les outils informatiques adéquats ;
- 6) Soutenir les usagers et usagères de la bibliothèque à la recherche et à l'analyse critique de l'information ;

En termes de **capacité de former des jugements** :

- 7) Concevoir et mener des interventions pédagogiques pertinentes, développant les apprentissages des élèves, en considérant les caractéristiques du public et ses besoins ;
- 8) Comprendre les situations professionnelles en analysant les éléments contextuels et mettre en place des solutions adaptées afin d'encourager des collaborations entre professionnels ;

Savoir-faire en termes de communication :

- 9) Collaborer et communiquer avec les différents partenaires du milieu scolaire ;

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

- 10) S'engager dans une démarche d'analyse réflexive sur sa propre pratique professionnelle.
- 11) porter un regard critique sur sa propre action professionnelle.
- 12) se situer face aux évolutions du métier de bibliothécaire et s'adapter au contexte scolaire.

Les objectifs de cette formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Public cible

Cette formation s'adresse à tout·e bibliothécaire en activité dans une bibliothèque scolaire ou mixte, en lien avec un établissement scolaire, sur le Canton de Vaud ou hors canton. Une partie du cursus s'adresse également aux agent·e·s en bibliothèque scolaire.

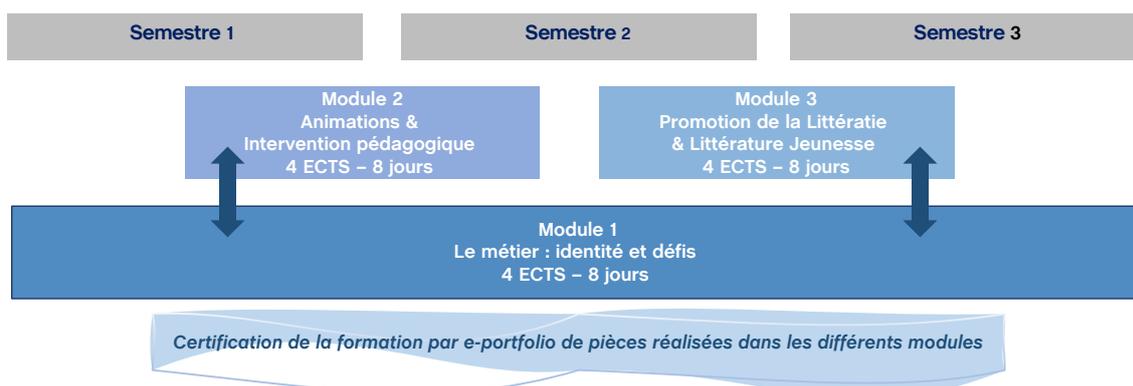
Organisation de la formation

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de trois modules de 4 crédits ECTS chacun, pour un total de 12 crédits ECTS.

Le CAS est un programme qui se réalise à temps partiel, généralement à raison de 2 jours de cours par mois. Il représente environ 360 heures de travail, dont 168 heures de cours à la HEP Vaud.

La durée du programme standard est de 3 semestres. Cette durée d'études peut être doublée, au maximum, congés éventuels compris (cas particuliers réservés ; informations auprès du Service académique : etudiants-pg@hepl.ch)

Le schéma ci-après synthétise la répartition des modules sur les 3 semestres de formation.



Shéma 1 : Vue d'ensemble de la formation 2023-2024

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipe des formatrices et des formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en oeuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participant·e·s ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaires.

Les séminaires sont de natures diverses : le séminaire standard, le séminaire à effectif réduit, le séminaire d'intégration. Ils permettent aux participant·e·s d'intégrer les apports des cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours des semestres.

Programme détaillé de la formation

Module 1 : Le métier : identité et défis (4 ECTS)

Ce module se compose de trois unités de formation et constitue le « socle » de la formation. Son objectif principal est de développer l'identité professionnelle des participant·e·s et de leur permettre d'asseoir leur légitimité au sein des établissements scolaires. Ce module est donc transversal à la formation. La première unité de formation proposée dans ce module questionne la façon de se positionner en tant que bibliothécaire en milieu scolaire (BMS) et vise à mieux appréhender son identité professionnelle. La deuxième unité vise à identifier les mutations induites par la numérisation de l'éducation et de la société en général, que ce soit au niveau de la lecture, de la recherche d'informations ou des pratiques et des besoins des usagères et usagers. La troisième permet aux participant·e·s de poser un regard réflexif sur leurs activités pédagogiques en mobilisant les différents acquis du programme.

| N° d'unité | Titre de l'unité | Jours de cours |
|------------|---|----------------|
| BMS100-1 | Légitimité, collaboration et rôles dans le contexte scolaire | 3 |
| BMS100-2 | Évolution du rôle : nouveaux défis liés à la littératie et au numérique | 2 |
| BMS100-3 | Analyses de pratiques professionnelles | 3 |
| | Total | 8 |

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure de :

- Se positionner en tant qu'intervenant·e en milieu scolaire ;
- Différencier les rôles du·de la bibliothécaire en milieu scolaire, de l'agent·e en information documentaire et celui de l'enseignant·e ;
- Créer les conditions d'une collaboration harmonieuse avec les acteurs du milieu scolaire, notamment avec l'enseignant·e ;
- D'identifier les usages médiatiques et les pratiques documentaires, de lecture et d'écriture des enfants et adolescents à l'ère numérique ;
- D'intégrer la communication numérique de l'établissement pour valoriser les offres et animations de la bibliothèque ;
- D'analyser leurs interventions pédagogiques de manière contextualisée et exhaustive et d'identifier les régulations possibles à mettre en oeuvre ;
- Mettre en oeuvre une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de leurs interventions ;
- S'identifier à une communauté de pratique, favorisant le développement professionnel du métier de bibliothécaire en milieu scolaire.

Modalités pédagogiques

Exposés de concepts théoriques, moments d'échanges et de discussion, travaux de groupe, analyse de documents, études de cas (supports variés : papier, vidéo, etc.), lectures, jeux de rôle, témoignage d'anciens diplômé·e·s, selon un mode présentiel ou à distance en fonction des unités de formation.

Présentation des unités de formation du module 1

BMS 100-1 : Légimité, collaboration et rôles dans le contexte scolaire

Après avoir mis en évidence les représentations des participant-e-s relatives aux rôles professionnels du-de la BMS et après avoir identifié les acteurs du milieu scolaire, nous nous pencherons sur les différents actes collaboratifs avec l'enseignant-e nécessaires au travail quotidien et nous nous exercerons à différents outils de communication. Nous chercherons à comprendre comment se positionner en tant qu'acteurs et actrices du milieu éducatif vis-à-vis des différents partenaires de l'école en vue de promouvoir les activités de la bibliothèque. Nous aborderons également d'autres partenariats à envisager en fonction du contexte (bibliothèques interculturelles, ludothèques, associations, parascolaires, laboratoires numériques et de fabrication, etc.).

Intervenante

- Couturier Léa, chargée d'enseignement

BMS 100-2 : Évolution du rôle : nouveaux défis liés à la littératie et au numérique

Le travail du bibliothécaire scolaire est en mutation, impliquant la création de nouveaux rôles. De nouveaux défis liés à la littératie et au numérique sont à saisir en fonction du public et de l'évolution des technologies. Les bibliothèques changent et leurs espaces de travail évoluent. Nous découvrirons différentes bibliothèques et nous nous interrogerons sur leurs publics, leurs habitudes de lecture et leurs attentes et les différents supports. Nous repérerons ainsi, au quotidien, la place du numérique et de l'analogique en regard de ces évolutions.

Intervenantes

- Burton Stéphanie, chargée d'enseignement
- Deschoux Carole-Anne, professeure HEP associée

BMS 100-3 : Analyses de Pratiques professionnelles

À partir d'observations menées par les participant-e-s et/ou de vidéos à analyser et en référence à un cadrage théorique travaillé en formation, nous favoriserons la mise en évidence des éléments clés nécessaires pour analyser les pratiques de chacun-e et ce pour chaque module du programme de formation (Module 1. Le métier : identité et défis. Module 2. Promotion de la littératie & littérature jeunesse. Module 3. Animation et intervention pédagogique - gestion du groupe et des comportements).

Intervenantes

- Couturier Léa, chargée d'enseignement
- Deschoux Carole-Anne, professeure HEP associée

Module 2 : Animation et intervention pédagogique (4 ECTS)

Ce module se compose de trois unités de formation. Il vise à développer l'acquisition de compétences liées à la gestion d'une classe, à acquérir des connaissances sur son public cible, mais également à s'outiller pour concevoir, analyser et animer des interventions pédagogiques de qualité.

| N° d'unité | Titre de l'unité | Jours de cours |
|------------|---|----------------|
| BMS200-1 | Accueillir et gérer un groupe d'élèves : la relation et l'autorité au service des apprentissages. | 3 |
| BMS200-2 | Connaître son lectorat : développement de l'enfant et de l'adolescent·e | 2 |
| BMS200-3 | Concevoir des animations favorisant les apprentissages des élèves | 3 |
| | Total | 8 |

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure de :

- Planifier et mettre en oeuvre un cadre pédagogique, accueillant, sécurisant, adéquat et équitable pour tous les élèves ;
- Planifier des interventions pédagogiques pertinentes, motivantes et permettant à chaque élève de progresser en organisant soigneusement temps, espace et matériel;
- Utiliser les outils de la communication non violente et de la discipline positive afin de gérer un groupe d'élèves et d'adapter ses interventions aux besoins des élèves;
- Prendre en compte les spécificités du développement de l'enfant et de l'adolescent, ses particularités socioculturelles et linguistiques dans leurs interventions pédagogiques ;
- Se positionner dans l'éthique du care afin de s'adapter au public présent en variant sa manière de poser le cadre, de communiquer, d'animer et d'accompagner les usagers en faisant preuve d'empathie et d'écoute ;
- Guider et soutenir les différents processus (cognitifs, métacognitifs, affectifs, sociaux et moteurs), en jeu dans les apprentissages des élèves ;
- D'analyser leurs différentes interventions pédagogiques et d'anticiper les obstacles et difficultés possibles des élèves ;
- Créer des interventions pédagogiques favorisant les apprentissages de tous les élèves en prenant en compte le PER ;
- D'ajuster le déroulement des interventions pédagogiques existantes pour en garantir la pertinence en termes d'apprentissage.

Modalités pédagogiques

Exposés de concepts théoriques, moments d'échanges et discussion, travaux de groupe, analyse de documents, études de cas, lectures, témoignage d'anciens diplômé·e·s, selon un mode présentiel ou à distance en fonction des unités de formation

Présentation des unités de formation du module 2

BMS 200-1 : Accueillir et gérer un groupe d'élèves : la relation et l'autorité au service des apprentissages

La première unité de formation est basée sur la gestion d'une classe en collaboration avec l'enseignant·e, afin que les interventions pédagogiques soient adaptées, signifiantes et motivantes pour les élèves. Elle vise à approfondir les enjeux de la relation pédagogique, à réfléchir à la communication avec un groupe d'élèves et à développer la posture de l'animateur·trice (manière de poser un cadre, accompagnement de l'élève). Elle aborde également le cadre organisationnel à mettre en place pour viser une animation réussie (gestion du temps, de l'espace, du matériel, variété des activités, etc.). Cette unité a notamment pour objectif de permettre aux participant·e-s de poser un regard réflexif sur l'animation pédagogique et la gestion d'un groupe en mobilisant leurs acquis.

Intervenante

- Angéloz Sandrine, chargée d'enseignement

BMS 200-2 : Connaître son lectorat : développement de l'enfant et de l'adolescent·e

La seconde unité de formation propose de réfléchir aux usagers et usagères de la bibliothèque : des éléments liés au développement de l'enfant et de l'adolescent·e seront abordés et une réflexion sur les socialisations antérieures sera menée.

Intervenantes

- Angéloz Sandrine, chargée d'enseignement
- Deschoux Carole-Anne, professeure HEP associée

BMS 200-3 : Concevoir des animations favorisant les apprentissages des élèves

La troisième unité de formation est basée sur l'analyse des apprentissages et des contenus enseignés (en lien avec le Plan d'études romand - PER). L'identification d'obstacles et de difficultés dans les apprentissages des élèves est également travaillée. L'une des visées de cette unité est de réfléchir à la cohérence des interventions pédagogiques des BMS (plan d'études, objectifs et activités). Une autre visée est d'enseigner des bases théoriques concernant les processus d'apprentissages et de développement des élèves. Enfin, cette unité vise à développer une posture réflexive permettant aux participant·e-s de poser un regard critique et constructif sur leurs interventions, dans le but de favoriser des apprentissages pour tous les élèves.

Intervenante

- Mauroux Laetitia, chargée d'enseignement

Modalités de certification de la formation

La certification se réalise en continue. Pour chaque module de formation, les participant·e-s rédigent des textes individuels réflexifs ou réalisent, seul·e ou en duos, des pièces (animations, collections de ressources, textes de newsletters, etc.) qui seront rassemblées au sein d'un portfolio numérique qui pourra alimenter le site web de votre bibliothèque ou les newsletters diffusées au sein de l'établissement (si disponible). Ces textes et pièces permettront aux participant·s de :

- suivre leur évolution comme apprenant·e ;
- développer leurs compétences en éducation numérique (nouveau plan d'études) ;
- renforcer leur identité de bibliothécaire au sein de l'établissement scolaire ;
- se mettre en réseau pour partager ses animations, résumés et sélections de ressources.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant·e-s au fur et à mesure des unités de formation.

Module 3 : Promotion de la littératie & littérature jeunesse (4 ECTS)

Ce module se compose de trois unités de formation. Son objectif principal est de permettre aux participant·e·s de soutenir les élèves dans le développement d'un rapport positif à la lecture en fonction de l'évolution des supports et des pratiques actuelles et d'aller aux-devants des enseignant·e·s avec des propositions allant dans ce sens. Analyser différents supports (albums de jeunesse, albums sans texte, e-books, livres plurilingues etc.), envisager la visite de créateurs·trices, connaître les choix scolaires actuels posés en lecture et en littérature de jeunesse, mais aussi découvrir des jeux sont des pistes qui permettent de développer une compréhension élargie des usages de la littératie numérique et analogique tout en renouvelant ses pratiques d'éducation scolaires et aux médias.

| N° d'unité | Titre de l'unité | Jours de cours |
|------------|---|----------------|
| BMS300-1 | Promouvoir la littérature de jeunesse analogique et numérique | 3 |
| BMS300-2 | Des jeux et des outils numériques pour apprendre en bibliothèque | 2 |
| BMS300-3 | Accompagner la recherche documentaire & les usages conformes du numérique | 3 |
| | Total | 8 |

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure de :

- D'utiliser et de proposer différents supports (analogiques et numériques) et dispositifs liés à la littératie ;
- Repérer les références en lien avec la littératie dans le PER ;
- Disposer un corpus de jeux, d'applications et d'outils numériques pour enrichir le fonds documentaire et l'offre d'animations de leur bibliothèque ;
- Comprendre le rôle des jeux comme support d'apprentissage et de collaboration ;
- Organiser spatialement la bibliothèque pour soutenir ces usages ;
- Guider les élèves dans la recherche documentaire par l'utilisation d'outils et ressources numériques ;
- Actualiser leurs connaissances dans le domaine de la production, l'édition et la diffusion d'informations et de documents numériques.

Modalités pédagogiques

Visites de personnes faisant partie du monde des bibliothèques, exposés de concepts théoriques, moments d'échanges et discussion, travaux de groupe, analyse de documents, études de cas (supports variés), lectures, selon un mode présentiel ou à distance.

Présentation des unités de formation du module 3

BMS 300-1 : Promouvoir la lecture jeunesse analogique et numérique

Cette première unité vise à découvrir et à encourager la littératie, la lecture et la littérature de jeunesse au quotidien (qu'elles soient analogiques ou digitales). Nous découvrirons et analyserons différents supports pour nous demander ce que nous pourrions en faire dans notre pratique quotidienne. Nous chercherons à construire un rapport positif à l'écrit en abordant différentes approches, en se souciant des destinataires et des supports à disposition. Nous approfondirons la réflexion concernant des animations attractives à proposer en bibliothèque qui permettent de rentrer dans le monde de l'écrit et de continuer à l'explorer en racontant des histoires ou en en faisant écrire (bibliothèque sonore, kamishibai, booktubing, ateliers d'écriture, jeux, lecture en réseau etc.). Nous recevrons aussi une personne de l'Institut Jeunesse et médias (ISJM) qui partagera ses expériences portant sur l'organisation de visite d'un ou d'une créatrice (auteur.e ou illustrateur.trice) à la bibliothèque.

Intervenants

- Deschoux Carole-Anne, professeure HEP associée
- Intervention de l'Institut Jeunesse et Médias de Lausanne (ISJM)

BMS 300-2 : Des jeux et des outils numériques pour apprendre en bibliothèque

Dans la deuxième unité, nous élargirons notre compréhension de la littératie numérique en découvrant des activités, des jeux et des ressources permettant de soutenir la mise en oeuvre créative et ludique des plans d'études de langues et du nouveau plan d'études numérique (réalisation de livre numérique, parcours et jeux avec QR code, activités de robotique éducative, etc.).

Intervenants

- Burton Stéphanie, chargée d'enseignement
- Corine Weber, bibliothécaire-documentaliste responsable, ECGF Fribourg (200-2)
- Gregory Thonney, Association Ars Ludendi (200-2)

BMS 300-3 : Accompagner la recherche documentaire & les usages conformes du numérique

Cette troisième unité, consacrée à la littératie des médias et de l'information, fournira des clefs pour la mise en place de recherches documentaires combinant différents types de supports (notamment analogiques et digitaux) et permettant une évaluation de la fiabilité des informations trouvées. Elle structurera le développement de pratiques d'éducation aux médias et la mise en place d'un cadre juridique et éthique pour l'usage des nouveaux supports et outils de communication et s'inscrira ainsi dans la stratégie de prévention de l'établissement (réglementation dans la production, l'édition et la diffusion d'informations et de documents, protection des données, droits d'auteur et plagiat, identité numérique). Nous comprendrons ainsi les choix pour enseigner la lecture, faire découvrir la littérature et pourrions initier des collaborations avec les différents professionnels. Nous pourrions ainsi mieux nous positionner et proposer des supports et des activités en convergence avec les choix du PER.

Intervenantes

- Burton Stéphanie, chargée d'enseignement
- Hélène Reymermier, HEP Fribourg, Centre de documentation pédagogique

Calendrier et horaires de la formation

La formation se déroulera de août 2023 à décembre 2024. Les cours auront lieu les mercredis et jeudis de 8h30 à 12h00 et/ou de 13h30 à 16h00. Le calendrier détaillé de la formation sera transmis en mai 2023 aux personnes admises.

Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant-e-s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant-e-s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercices illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

B. Évaluation certificative

L'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées. Les modules faisant l'objet d'une évaluation certificative ont une note (échelle de 1 à 6) ou une validation (acquis ou non acquis). En complément, les participant-e-s reçoivent un feedback sous forme de grille critériée et/ou de commentaire.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participant-e-s.

Lieu de la formation

Haute école pédagogique du canton de Vaud

Av. de Cour 33 et Av. des Bains 21
1014 Lausanne

Direction

Responsable du programme CAS Bibliothécaire en milieu scolaire

- [Laetitia Mauroux](#), chargée d'enseignement, Unité d'enseignement et de recherche (UER) «Enseignement, apprentissage et évaluation» (EN)

Responsables du pilotage des formations postgrades

- [Amaury Daele](#), professeur HEP associé, responsable de la Filière des formations postgrades
- [Tauana Moraes](#), collaboratrice scientifique, Filière des formations postgrade

Équipe pédagogique

Formatrice issue de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) de la HEP « Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes » (AGIRS)

- [Sandrine Angéloz-Huguenoz](#), chargée d'enseignement

Formatrices issues de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) de la HEP « Enseignement, apprentissage et évaluation » (EN)

- [Léa Couturier](#), chargée d'enseignement
- [Laetitia Mauroux](#), chargée d'enseignement

Formatrice issue de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) de la HEP « Didactique du français » (FR)

- [Carole-Anne Deschoux](#), professeure HEP associée

Formatrice issue de l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) de la HEP « Médias, usages numériques et didactique de l'informatique » (MI)

- [Stéphanie Burton](#), chargée d'enseignement

Intervenant·e·s externes

Dans des domaines spécifiques abordés, plusieurs intervenant·e·s viendront apporter leur contribution (sous réserve de modifications) :

- Une personne de l'Institut suisse Jeunesse et Média (ISJM)
- [Corine Weber](#), bibliothécaire-documentaliste responsable, ECGF Fribourg
- [Gregory Thonney](#), Association Ars Ludendi
- [Hélène Reymermier](#), HEP Fribourg, Centre de documentation pédagogique

Évaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant·e·s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participant·e·s est conduite par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE) et contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du·de la responsable du CAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au

suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.—

Coût pour l'ensemble du CAS : CHF 7'200.—

Coût pour le cursus des assistant·e·s en bibliothèque scolaire : CHF 2'000.—

Les candidat·e·s sous contrats cantonaux ou communaux, issu·e·s de bibliothèques sous mandat de prestation avec la DGEO, bénéficient d'un arrangement financier entre la DGEO et leurs établissements scolaires. En principe, la finance de formation est divisée en parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard.

Conditions d'admission

Pour accéder au CAS, les candidat.e.s bibliothécaires doivent pouvoir répondre à la condition suivante :

- être titulaire d'un bachelors délivré par une Haute École (ou un titre jugé équivalent).

Les agent.e-s en bibliothèque scolaire ont la possibilité de s'inscrire au titre de formation continue certifiée. Dans ce cas, ils-elles doivent être titulaires d'un CFC d'assistant.e / agent.e en information documentaire (CFC d'AID) et attester de leur activité dans une bibliothèque scolaire.

Admission en cas de non possession des titres requis

Si le-la bibliothécaire n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il-elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature (Directive 05_03 ; etudiant.hepl.ch/directives).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.– non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone : +41 21 316 92 70

e-mail : etudiants-pg@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement et l'autorisation d'entrée en formation délivrée par la coordination des bibliothèques scolaires. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les candidat.e-s sous contrats cantonaux ou communaux issu.e-s de bibliothèques sous mandat de prestation avec la DGEO.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au 28 février 2023.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat.e-s sont retenu.e-s conformément au règlement de la formation (Directive 05_55 , etudiant.hepl.ch/directives). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.– non remboursable sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX) ; titulaire : Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom « Finance Inscription_Nom_Prénom ».**

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe la candidate ou le candidat de sa décision à la mi-avril 2023.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence Directive 05_04 ; etudiant.hepl.ch/directives). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 août.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone : +41 21 316 92 70
E-mail : etudiants-pg@hepl.ch

Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs

Toute personne âgée de 25 ans et qui désire suivre des enseignements sans viser l'obtention du CAS peut s'inscrire en tant qu'auditrice ou auditeur. Les modules 2 et 3 du CAS BMS sont ouverts aux auditeurs et auditrices qui sont autorisés à suivre au maximum un de ces modules.

Renseignements et formulaire d'inscription sur candidat.hepl.ch/fc/auditeurs

Le nombre d'auditrices et d'auditeurs par module étant limité, les inscriptions sont retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Carte d'inscription

Les participant·e·s à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique (etudiants-pg@hepl.ch) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.— par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/carte-etudiant

Conditions en cas de désistement

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque le·la participant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le·la participant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

La réussite du cursus pour les assistant·e·s en bibliothèque scolaire permet l'obtention d'une

attestation de crédits obtenus.

Campus de la HEP Vaud

Plusieurs services sont offerts aux participant-e-s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/campus

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

[Directive 05_55](http://etudiant.hepl.ch/directives) (etudiant.hepl.ch/directives) du programme de formation menant au CAS

« Bibliothécaire en milieu scolaire »

hep/

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Service académique
Formations postgrades
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne

Téléphone.: +41 21 316 92 70

etudiants-pg@hepl.ch

www.hepl.ch

